



Communiqué de presse
Vendredi 27 septembre 2024

VALORISATION ET TRI DES DÉCHETS

Les déchèteries s'organisent pour optimiser le tri

À partir du 1^{er} janvier 2025, les déchèteries d'Auray Quiberon Terre Atlantique mettront en place de nouvelles mesures pour améliorer le tri et la valorisation des déchets, s'adressant aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels. Ces changements s'inscrivent dans la continuité de l'extension des consignes de tri appliquées en 2023, qui a déjà permis d'augmenter de 48 % le recyclage des emballages tout en réduisant de 28 % les ordures ménagères en seulement 2 ans.

UN ACCES RESERVE AUX HABITANTS ET PROFESSIONNELS EXERÇANT SUR LE TERRITOIRE

Dès 2025, les habitants d'AQTA et les professionnels ayant une activité sur le territoire (siège social ou chantier), auront un accès réservé aux déchèteries sur présentation d'un pass. Ce pass est actuellement adressé par courrier. Ce nouveau dispositif permettra :

- d'affiner la connaissance des usages pour adapter le service,
- de réserver les déchèteries aux habitants et professionnels locaux,
- de recentrer la mission du gardien sur le conseil et l'orientation des usagers.

LES PARTICULIERS AURONT UN ACCES LIMITE A 24 PASSAGES PAR AN

Cette mesure vise à inciter à mieux valoriser les déchets à la source et à fluidifier l'accueil et les conditions de tri sur place.

Plusieurs alternatives aux aller-retours en déchèterie existent :

- **Valoriser ses déchets végétaux** : mulching, compostage, broyage et paillage, [retrouvez toutes les astuces pour un jardin zéro déchet](#)
- **Rapporter en point de vente** : lors de l'achat d'un nouvel électroménager par exemple la part d'écoparticipation couvre la récupération et le recyclage de l'ancien appareil
- **Donner une nouvelle vie aux objets** avec le réemploi, notamment avec [Cap Ressourcerie](#)

Le service Prévention et valorisation des déchets reste à l'écoute des usagers pour les accompagner.

En moyenne, chaque foyer se déplace 8 passages par an). Cette limitation s'est aussi inspirée des retours d'expériences de collectivités voisines.

PROFESSIONNELS : PAS DE LIMITATION ANNUELLE, DES TARIFS PLUS INTERESSANTS

En 2025, les professionnels aussi devront présenter un pass pour accéder aux déchèteries d'Auray Quiberon Terre Atlantique. Pour eux, **aucune limitation de passage annuelle** ne sera imposée, cependant le volume des dépôts reste **limité à 3m³ par jour et par professionnel**.

Une tarification professionnelle incitative

En accord avec les représentants des professionnels (CAPEB, FFB et Union Nationale des Entreprises du Paysage), le traitement des gravats et du bois seront pris en charge par l'éco participation des fabricants, importateurs et distributeurs dans le domaine du bâtiment, et devient gratuit pour les professionnels.

A l'inverse, afin d'encourager le tri et la revalorisation des végétaux et du tout-venant, leurs tarifs augmenteront au 1^{er} janvier 2025 :

Matériaux	Tarifs jusqu'au	Tarifs à partir du
-----------	-----------------	--------------------

	31 déc. 2024 en €/m ³	1 ^{er} janv. 2025 en €/m ³
Gravats	20	Pris en charge
Végétaux	14	22
Tout venant	25	55
Bois	19	Pris en charge

Pour aller plus loin

D'autres solutions existent en complément, comme :

- la **plateforme d'économie circulaire** d'Auray Quiberon Terre Atlantique qui met en relation les entreprises dont les déchets peuvent être envisagés comme des matières premières par d'autres acteurs du territoire,
- l'**OCAB** (Organisme Coordonnateur Agréé pour la filière Bâtiment) propose également de nombreuses solutions sur mesure pour les professionnels sur www.oca-batiment.org

QUAND ET COMMENT RECEVOIR SON PASS ?

Chaque pass est associé à une adresse.

➔ **Pour les particuliers** : 1 pass par propriété, envoyé par courrier jusqu'au 31 octobre.

Si au 15 novembre le courrier contenant le pass et sa référence n'a pas été livré, il sera possible de le demander (justificatif de domicile de moins de 12 mois) en complétant le formulaire en ligne sur www.je-vis-ici.fr.

➔ **Pour les particuliers habitant un logement collectif** : la demande de pass est à formuler en ligne à partir du 15 novembre.

➔ **Pour les professionnels**, le pass sera envoyé par courrier à compter du mois d'octobre.

En novembre 2024, les barrières installées se baisseront simplement pour tester le dispositif. Le pass ne sera obligatoire qu'à partir du 15 janvier 2025.

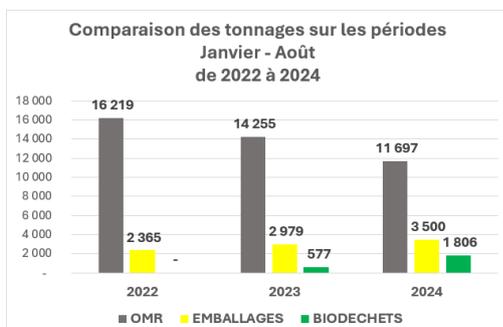
UN ESPACE PERSONNEL NUMERIQUE ACCESSIBLE DÈS LE 15 NOVEMBRE

Un espace numérique personnel sera accessible sur www.je-vis-ici.fr grâce au code à 12 chiffres indiqué sur le courrier accompagnant le pass permettra à chaque foyer :

- de suivre son nombre de passages en déchèterie,
- de gérer divers services (changement de bacs, incidents, déménagements).

Cette plateforme offrira également aux professionnels un récapitulatif de leurs dépôts et des facturations associées.

LES TRES BONS RESULTATS DU TRI A DOMICILE



Les nouvelles consignes de tri ont déjà permis d'atteindre des résultats encourageants :

Chiffres observés et cumulés sur la période de janvier à août pour 2023 et 2024, en comparaison avec l'année 2022

+ 48 % d'emballages recyclés

- 28% d'ordures ménagères collectées, soit une baisse de 55 kg de déchets résiduels par habitant en seulement 2 ans.

Pour les **biodéchets** : 1 806 tonnes collectées entre janvier et août 2024.